

Décision

Générale

colonial

Décision n° 580 PERSONNEL INDIGENE

n° 580

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 15 du 01/08/1943

Date de publication
19 juillet 1943

Date du numéro
1 août 1943

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire mensuel de KAMEL AHMED, 1er chauffeur au Gouvernement est porté, pour compter du 1er Juillet 1943, à 1.000 frs.